

Un coup de pouce pour accéder au logement neuf en cœur d'agglomération*



Aide à l'acquisition d'une première résidence principale

Bordeaux Métropole propose 3 avantages pour acheter un premier logement neuf. sous conditions de ressources.

Un prêt à 0% en complément du Prêt à taux zéro (PTZ+) de l'État Pour favoriser l'installation des familles sur le territoire de l'agglomération

10 000 € sur 14 ms

15 000 € sur 14 ms

20 000 € sur 14 ans

pour 1 personne

pour les ménages de 2 et 3 personnes pour les ménages de 4 personnes et plus

- L'accession à des logements identifiés par Bordeaux Métropole pour :
 - Leur prix au m² négocié auprès des promoteurs et bailleurs (accession sociale).
 - -Leur situation à proximité des équipements et des services*.
- Une aide au montage de dossier grâce à des partenariats avec les professionnels de l'immobilier :
 - Les banques partenaires proposent un suivi privilégié de votre dossier de financement.
 - -L'ADIL 33 (Association Départementale d'Information sur le Logement) est un maillon indispensable de votre parcours et vous apportera un conseil neutre et indépendant pour réussir votre projet.

Ce prêt 0% est cumulable avec les aides proposées par certaines communes, notamment le Passeport 1er logement pour l'achat d'un logement sur la ville de Bordeaux



Il est également accessible aux projets d'habitat participatif, sous conditions de ressources et de sélection du dossier pour sa dimension participative et citoyenne.

Tous les détails du dispositif sur www.bordeaux-metropole.fr

* Dans le cadre de l'opération 50 000 logements autours des axes de transports collectifs et dans les secteurs de projets de Bordeaux Métropole notamment.

Renseignements www.bordeaux-metropole.fr

Bordeaux Métropole

Direction de l'habitat et de la politique de la ville Service développement de l'offre 4 rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux devenirpropriétaire@bordeaux-metropole.fr T. 05 24 57 16 95

ADIL 33

105 avenue Emile Counord 33 000 Bordeaux T. 05 57 10 09 10